

Lettre d'information municipale - Octobre 2023



En ce début d'automne 2023 il est temps de faire le bilan à mi-mandat de nos actions et de nous projeter pour les trois années à venir. Si la pandémie est maintenant terminée (mais le virus circule toujours), le contexte économique reste difficile avec entre autres la guerre en Ukraine qui perdure et le changement climatique de plus en plus présent, Lescheraines reste une commune avec un fort dynamisme et se doit de le garder. Ces trois dernières années, notre population est restée stable avec 800 habitants, l'urbanisation à venir sera maitrisée et à la mesure des capacités de la commune. Les emplois et les services sont également stables et font que Lescheraines est un village attractif mais qui doit conserver son caractère rural de moyenne montagne auquel nous sommes très attachés. Nos actions de développement s'inscrivent dans le respect de l'environnement et de la tranquillité des

habitants. Cela n'est pas toujours facile et parfois le prix à payer est élevé. Il faut aussi de la patience pour voir aboutir les projets soumis aux règles politiques ou administratives complexes. Je vous souhaite un très bel automne.

Gérard MERLIN, Maire de Lescheraines

BILAN A MI-MANDAT ET PERSPECTIVES

Le projet que notre équipe avait proposé pour l'élection du conseil municipal au printemps 2020 était résumé par cette phrase :

Une commune engagée dans le développement durable où il fait bon vivre et travailler.

Les actions menées au cours de ces trois premières années de mandat s'inscrivent dans cet engagement.

Nous avons poursuivi une politique de gestion et développement de la commune avec le souci de maintenir la stabilité entre les trois grands secteurs économiques : l'agriculture, l'artisanat et l'industrie/services (commerces, santé, éducation, tourisme). Nous avons la chance d'avoir ces trois secteurs très bien représentés sur notre territoire communal. Mais nous devons préserver le caractère rural de notre commune et en particulier au niveau de l'urbanisme (habitat et aménagements routiers).

Nous avons renforcé les liens avec Grand Chambéry, le PNR du massif des Bauges et les 13 autres communes du cœur des Bauges via le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges et une association des maires, ce qui facilite beaucoup nos actions conduites à la fois au niveau communal et au niveau intercommunal.

Nous avons ainsi au cours de ces trois premières années de mandat :

- réalisé des ombrières photovoltaïques sur la base de loisirs contribuant ainsi au développement des énergies renouvelables ;
- rénové le réseau de distribution électrique et de l'éclairage public à la base de loisirs ;
- réalisé des aménagements pour gérer les eaux pluviales et limiter le risque d'inondation, à La Pallud, au Chef-Lieu et à Saint Martin ;
- réalisé une place à bois en amont du Crozet afin de faciliter l'exploitation forestière ;
- pensé et conceptualisé avec votre participation, l'urbanisation du secteur du « Plateau », pour respecter l'environnement tout en offrant un habitat adapté au milieu rural et destiné aux personnes vivant en Bauges. Cela s'est traduit par une nouvelle réglementation proposée au PLUi et applicable courant 2024 ;
- aménagé et sécurisé les voies routières : du cimetière au Pont, accès à la base de loisirs, sécurisation et éclairage des arrêts de bus pour le ramassage scolaire à Rossillon et devant le centre équestre ;
- fait réaliser une étude pour l'aménagement de la voirie à l'entrée Sud-Est : du Plateau au Pont, qui vous sera présentée prochainement ;
- fait réaliser une étude pour l'aménagement du cimetière et son extension avec les travaux prévus de fin 2023 au printemps 2024 ;

- rénové les façades de l'école primaire ;
- équipé les classes du groupe scolaire de vidéoprojecteurs et de matériel informatique (ordinateurs et tablettes);
- acheté un nouveau tracteur pour les travaux autres que le déneigement.

Ce sont les principaux investissements auxquels il faut ajouter d'autres dépenses moins onéreuses mais importantes pour le bon fonctionnement de nos services : informatisation de notre bibliothèque, mise en œuvre d'un cahier des charges pour la restauration scolaire (amélioration de la qualité des repas).

Toutes ces actions ont été menées en préservant la bonne santé des finances communales, et en limitant les hausses d'impôts malgré un contexte économique peu favorable.

LIBELLE	DEPENSES					RECETTES (subventions)				
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2020	2021	2022	15.09.2023	TOTAL	2020	2021	2 022.00	15.09.2023	TOTAL
2118 Achats de terrain	2 827.54	1 996.68			4 824.22		2			2
106 Acquisition matériel divers	37 936.84	5 533.51	41 262.61	2 258.08	86 991.04		3			
201 Adressage signalétique					0.00		6 314.00			6 314.00
108 Matériel incendie		5		3 120.00	3 120.00		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- V		
127 Mairie (garde-corps 1e étage, aménagement	565,12	18 302.00	100000000	No. of the least o	Section 1 and 1 and 1		1 1000000000	V		1015 1157610
archives, mobilier)		10 302.00	8 743.20	172.85	27 783.17		6 232.22			6 232.22
144 Atelier communal (box à sel/gravier) 113 Ecole primaire rénovation façades, achats	32 768.14				32 768.14					
mobilier, divers	2 975.00	37 910.58	156 958.63	35 215.10	233 059.31		3 300.00	7 546.00	42 000.00	52 846.00
218 Parking école mairie		35 873.40			35 873.40			12 250.00		12 250.00
100 Eglise étude accessibilité	2 263.85				2 263.85		is a			
170 Cimetière			4 233.16	3 328.63	7 561.79					
204 Appartements Ecole	1 773.08				1 773.08					
172 Appartements "Champ de Foire" et Pl Jean		25 262.75	10 600.80		35 863.55					
Moulin										×
129 Travaux de bâtiments		3 770.40	0.00		3 770.40	4		-		
136 Locaux commerciaux		560.00	0.00		560.00		2	9		
216 Locaux professionnels le Mottay		10 938.20			10 938.20			9		
207 Locaux de la Poste		2 641.20	11 303.57	2 192.40	16 137.17					
149 Salles Maison des Artisans	9 416.00				9 416.00		0			
183 Bibliothèque (mobilier, livres, informatisation)	2 293.73	2 970.81	2 375.58	4 798.51	12 438.63				1 037.00	1 037.00
209 Locaux la Madeleine réfection toiture	3 014.40		1 422.00		4 436.40			Į.		
115 Base de Loisirs pontons, poste secours, réseaux,	988.80	10 984.18	62 480.45	15 631.11	90 084.54		3 876.00	2 996.70	33 390.00	40 262.70
éclairage public 211 Base de loisirs Jeux d'eau		1 097.82	11 875.20		12 973.02		-			
219 Ombrière base de loisirs (honoraires, travaux)		12 630.00	0.00							
222 Base de loisirs (contrôle acces)		12 630.00		00 500 50	12 630.00			_	40.374.00	40.274.00
138 Eclairage public	126 029.02	627.60	32 068.82	89 599.56	121 668.38				49 374.00	49 374.00
			1 080.00		127 736.62	19 288.00	64 559.80	20 841.00		104 688.80
105 Voirie communale	28 901.42	7 923.16	24 948.60	56 817.60	118 590.78				16 571.00	16 571.00
116 Travaux forêt (Place à bois)	56 967.94		1 781.60		58 749.54		3 018.00	3 197.99		6 215.99
146 Améngements de village sécurisation entrée Nord	31 099.95				31 099.95					
212 Aménagements de village sécurisation RD 912	28 142,28	76 432.71	220 582.25		325 157.24	4 444.00	10 983.00	136 956.08		452 202 00
220 Sécurisation arrêts de bus	20 142,20	6 749.77				4 444.00	10 983.00	136 956.08		152 383.08
217 Aménagements Secteur le Plateau (étude +		6 /49.//	121.20		6 870.97					
achat foncier)			44 292.00	56 330.00	100 622.00				14 425.00	14 425.00
176 Places de village (place des Cantalous)	15 119.16				15 119.16	17 157.00		4		17 157.00
214 Vidéoprotection carrefour RD 911 912	4 752.00	310.52		·	5 062.52	27 207100				1, 15,100
215 Eaux pluviales	2 300.00	2 189.51	:	24 738.72	29 228.23		100	- 7		
206 Croix républicaine Chez Lovat	2 555.00	2 103,01	-	24 /30:/2	25 220.23			-	1 744.00	1 744.00
BUDGET PRINCIPAL	390 134.27	264 704.80	636 120 67	294 202.56	1 585 171.30	40 880 00	08 283 03	183 787.77		481 500.79
DODGE, MANUAL PIL	390 134.27	204 / 04.80	030 129.07	234 202.30	1 303 171.30	40 009.00	50 205.02	103 /0/.//	130 341.00	701 300.79
BUDGET DSP BASE DE LOISIRS		25 481.50	9 267.00	54 933.40	89 681.90					
BUDGET ENERGIE RENIOUVELABLE (ombrières)			2 424.64	444 822.54	447 247.18				68 000.00	68 000.00
TOTAL INVESTIGATION OF TOTAL DIDGETS	200 124 27	200 186 20	647 931 31	702.050.50	2 122 100 20	40 990 00	00 303 03	102 707 77	226 541 00	E40 E00 70
TOTAL INVESTISSEMENTS TOUS BUDGETS	390 134.27	290 180.30	04/821.31	793 958.50	2 122 100.38	40 889.00	98 283.02	183 787.77	220 541.00	549 500.79

Nos futures actions à venir seront principalement les suivantes mais sont encore en cours de discussion :

- réalisation de la sécurisation de la circulation des piétons et vélos sur la route départementale du Plateau vers Le Pont. L'étude a montré que la solution possible serait entre autre la réalisation d'un trottoir et d'une chaussée centrale. Nous la présenterons dans les prochains mois à la population dans le cadre d'une réunion publique afin d'échanger;
- aménagement de l'église et de ses abords pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- urbanisation du secteur du Plateau pour un peu moins d'une cinquantaine de logements dont une résidence pour les séniors et des habitats accessibles aux revenus modestes ;
- rénovation du bâtiment de la Poste;
- réflexion sur des réaménagements pour l'école dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat « Plan de rénovation des écoles » : cours de récréation plus fonctionnelles, optimisation du fonctionnement de la maternelle, de la cantine et de la garderie...

Citons aussi la participation financière importante de la commune pour la construction d'un nouveau gymnase intercommunal au Châtelard (projet conduit par le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges) à hauteur de plus de 300 000 € certainement.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Ombrières photovoltaïques base de loisirs



Depuis le 2 juin, les ombrières photovoltaïques de la base de loisirs sont en service pour une capacité en pointe de 274 kW avec près de 1500 m² de capteurs. En juin et juillet, la production journalière a été en moyenne de 1211,5 kWh, ce qui représente la consommation journalière moyenne de 27 ménages environ (chauffage compris) et pour une production totale de 72 693 kWh au 31/07/2023. La totalité de la production est injectée sur le réseau

Enedis, la demande du site en autoconsommation étant trop faible. La mise en place de ces ombrières photovoltaïques n'a pas été simple. Malgré les difficultés techniques et administratives, nous verrons si nous poursuivons le développement de ce type d'installation d'énergie renouvelable sur notre commune.

Actuellement, nous recensons un peu plus de 4000 m² de capteurs photovoltaïques dans la commune (en ajoutant les installations privées et publiques) soit au moins 5 m² par habitant, ce qui est remarquable.

Réseau électrique base de loisirs et éclairage public

La rénovation du réseau de distribution de l'électricité à la base de loisirs vient de s'achever. Chaque prestataire a maintenant un comptage différencié et adapté. L'éclairage public a été rénové et renforcé avec de nouveaux lampadaires (à LEDs). Le réseau d'éclairage de notre commune est ainsi entièrement rénové avec un équipement très économe en énergie et un confort d'éclairage amélioré, plus respectueux de l'environnement (vie nocturne de la faune notamment). Nous devons encore progresser pour planifier l'extinction nocturne des secteurs où l'éclairage est encore maintenu en continu même si certaines zones ont par défaut une baisse de 50 % de la luminosité la nuit.



Installation de barrières automatiques pour l'accès à la base de loisirs :

La base de loisirs est un lieu essentiel à destination des familles pour les activités récréatives et sportives. C'est aussi l'un des moteurs de l'économie de Lescheraines. Ce site connait depuis ces dernières années une sur-fréquentation estivale. Ainsi par exemple, le dimanche 25 juin 2023, 1 155 entrées de véhicules ont été enregistrées entre 6h et 22h30. Si l'on compte 3 occupants en moyenne par véhicule, on estime environ 3 500 personnes présentes ce jour-là à la base de loisirs. En juillet et en août, on comptabilise 900 véhicules par jour les week-ends et plus de 500 les autres jours.

Cette sur-fréquentation entraine des problèmes de qualité d'accueil, de qualité de l'eau de baignade, de propreté, de sécurité et de protection de l'environnement sur l'ensemble de ce site touristique.

Dès 2021, la commune, avec l'aide financière de Grand Chambéry a engagé une réflexion pour contrôler et réguler l'accès des véhicules motorisés au site. Ainsi ont été installés en 2022, des caméras de vidéo-surveillance et de comptage de la fréquentation, un panneau électronique d'information et depuis fin juillet 2023, une barrière automatique avec borne de paiement.

L'entretien du site et sa sécurisation représentent des coûts de plus en plus importants, une participation financière par véhicule permettra de financer ces frais. La commune engage actuellement un agent technique supplémentaire pendant 3 mois pour l'entretien du site, les 2 autres agents intervenant également périodiquement.

Le prix de l'entrée restera modeste, de l'ordre de quelques euros pour la journée entière. Une formule d'abonnement pourrait être proposée. Les habitants de Lescheraines bénéficieront d'un accès gratuit.

Comment fonctionneront ces barrières?

A l'entrée, une caméra collecte l'immatriculation et la barrière se lève s'il reste des places de parking disponibles. La capacité de stationnement hors camping et centre de vacances est d'environ 400 places.

En sortie, la caméra détecte la plaque et le système informatique calcule le coût du parking. Le client règle par carte bancaire ou QR-code à la borne de paiement. La barrière se lève sans paiement si le véhicule a été identifié comme abonné.

Voici un florilège de réponses aux questions que l'on peut se poser : Le conseil municipal n'ayant pas encore voté les dispositions définitives pour les montants et les périodes de paiement, les informations présentes dans ces réponses sont susceptibles d'être en partie modifiées.

- -A quels moments de l'année faudra-t-il payer le parking ? Les week-ends au cours des mois de mai, juin et septembre et tous les jours de juillet et aout.
- -Quelle sera la période payante dans la journée ? Il est pressenti de 10h à 18h.
- -Y aura-t-il une période de gratuité ? OUI 2h au maximum pourraient être offertes dans la période payante et déduites du montant total.
- -Quel sera le montant du parking ? La commune prévoit 0,50 €/heure soit 3 € au maximum la journée (en tenant compte de 2 h gratuites entre 10h et 18h).

Comment pourrai-je payer? Par carte bancaire ou par QR-code.

- -Si je suis un habitant de Lescheraines, aurai-je à payer ? NON. La commune vous distribuera 2 tickets QR-Code (pour 2 véhicules). Vous présenterez le QR Code lors de votre premier passage et votre véhicule sera enregistré comme abonné à titre gratuit.
- -Si je suis client du centre de vacances ou du camping, aurai-je à payer? NON. A votre arrivée, votre véhicule sera enregistré et vous serez abonné pour la période de votre séjour.
- -Si j'arrive avant la période de paiement et que je repars après, devrais-je payer ? OUI, vous paierez la durée de la période de paiement moins la période de gratuité.
- -Si j'arrive après 18h et que je repars avant le lendemain (horaire à déterminer), devrai-je payer ? NON
- -Si je gare mon véhicule sur le site au-delà de mon jour d'arrivée sans être client du centre de vacances ou du camping, comment sera calculé mon paiement ? Un montant progressif par jour passé car les parkings ne sont pas adaptés pour stationner plus d'un jour et si vous avez un camping-car, vous devez stationner sur l'aire réservée ou au camping. En cas de constat de l'infraction, vous risquez d'être verbalisé.

Pour toute autre question non abordée ou suggestions, vous pouvez utiliser le formulaire de contact : https://www.lescheraines.fr/contacter.html

Gestion des eaux pluviales de Chez Poncier à La zone d'activité de La Madeleine



Avec l'aide financière et technique de Grand Chambéry, la commune a engagé des travaux de canalisation et de gestion des eaux pluviales sur la route de Saint Martin depuis l'amont du hameau de Chez Poncier. C'est un montant de près de 110 000 € (à part égale avec Grand Chambéry) qui a été investi pour diminuer les risques d'inondation dans cette zone lors d'évènements pluvieux importants (pluie intense se produisant tous les 20 ans statistiquement).

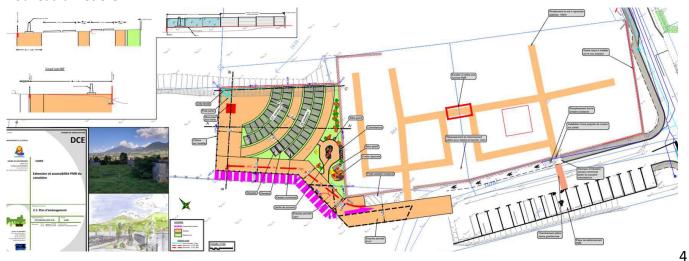
Cimetière : procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Pour rappel, la commune a engagé une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, qui permettra de disposer de nouveaux emplacements à l'échéance de cette procédure complexe. Les familles concernées par les concessions qui présentent un état visuel d'abandon peuvent contacter le secrétariat de mairie jusqu'en décembre 2024.

Cimetière : aménagements et extension

Dans la partie ancienne, le revêtement des cheminements principaux sera adapté pour les personnes à mobilité réduite et pour faciliter l'entretien. L'extension permettra d'avoir 47 nouveaux emplacements et un columbarium de 18 cases. Un jardin du souvenir permettra également de disperser des cendres funéraires.

Afin de faciliter les cérémonies, le monument aux morts (situé aux abords de l'église) sera déplacé dans le nouveau cimetière.



LES ECHOS

Plan Vigipirate « Urgence attentat »

La Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire et demande à s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection actuellement déjà actives.

Le plan Vigipirate « Urgence attentat » se traduit par une plus forte sécurisation des établissements publics dont les écoles et les lieux de cultes.

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements;
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments;
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.

Tout fait ou toute inquiétude susceptible de relever de Vigipirate doit faire l'objet d'un appel au 17.

Foire agricole du 28 octobre



Ces dernières années, nos deux foires d'automne ont été très peu fréquentées au point de remettre en question leur existence. Nous avons été dans l'obligation d'abandonner au moins pour cette année la foire de septembre.

Cependant, il a été décidé, en accord et avec l'impulsion des jeunes agriculteurs et des commerçants, de redynamiser la foire traditionnelle d'octobre. Cette foire aura pour thématique : l'agriculture locale. C'est l'une des dernières foires (si ce n'est la dernière) en Savoie avec la présence de bétail.

Pour information, la traversée du chef-lieu sera interdite à la circulation : une déviation par la route d'Arith sera mise en place. L'accès et les stationnements pour se rendre à la foire seront fléchés.

Au programme:

- concours de jugement départemental de bétail (Abondance et Montbéliard) organisé par les Jeunes Agriculteurs des Bauges,
- course de tracteurs à pédales ouverte à tous
- différents stands: négociants en bestiaux, exposition de matériel agricole, vente de poules, fleurs de Toussaint, vêtements, confiserie, artisans et producteurs locaux, buvette...
- restauration : traditionnelle chèvre salée.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux le samedi 28 octobre au chef-lieu de Lescheraines!

Une nouvelle gouvernance pour l'agglo Grand Chambéry.

Suite à la démission de Philippe Gamen pour raisons personnelles, Thierry Repentin, maire de Chambéry a été élu le 23 septembre à la présidence de l'agglomération. Parmi les nouveaux vice-présidents, seule Cécile Trahand, maire d'Arith représentera le Cœur des Bauges et aura en charge le tourisme.

Atlas de la biodiversité communale.

Lescheraines, ainsi que 13 autres communes du PNR du massif des Bauges, a été retenue par l'Office Français de la Biodiversité pour réaliser un atlas de la biodiversité sur son territoire en 2024-2025.

La commune bénéficie d'un accompagnement technique et financier.

Ce projet permettra:

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- de réaliser un projet pédagogique pour l'école primaire, pour sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité. Ils pourront ainsi développer de nouvelles attitudes et un rapport personnel à la nature et à ce qui nous environne, découvrir la culture scientifique par la mise en place de protocoles d'inventaires.

Lutte contre les arbres scolytés en forêt privée

Nos forêts font face à une invasion sans précédent de scolytes (essentiellement une espèce : ips typographus) s'attaquant principalement aux peuplements d'épicéa commun. Les importants dégâts causés par ce petit coléoptère ravageur de l'épicéa, mesurant entre 4 à 6 millimètres, ont des conséquences importantes sur le fonctionnement de la filière forêt-bois. Les dégâts observés semblent être l'une des nombreuses conséquences indirectes des changements climatiques. En effet, de sévères sécheresses ont été observées ces dernières années, provoquant un stress hydrique qui fragilise



généralement les épicéas, permettant alors l'arrivée des scolytes souvent en lien avec des facteurs secondaires comme les tempêtes. Les attaques sont généralement massives à l'échelle de l'arbre, le scolyte libérant quantité de phéromones d'agrégation afin d'attirer ses congénères. Les indices de présence sont discrets au début de l'attaque : orifices de pénétration de l'insecte au niveau de l'écorce, sciures rousses au pied de l'arbre et parfois écoulements de résine. Ce dernier indice témoigne d'ailleurs de la réaction de l'arbre face à l'invasion à un stade avancé, on observe un décollement de l'écorce caractéristique ; la mort de l'arbre intervient alors dans les semaines qui suivent. Pour limiter le développement du ravageur, la principale solution préconisée depuis plus d'un siècle consiste à prélever les arbres atteints à un stade précoce où les indices sont pourtant difficilement détectables (coupes sanitaires), afin d'évacuer les bois et de détruire les foyers de populations (écorçage et broyage pouvant être pratiqués en scieries).

Les propriétaires de forêt privée sont invités à contacter soit directement des scieries ou des exploitants forestiers, soit le groupement de sylviculteurs des Bauges via son technicien : geoffrey.thomas@smb.chambagri.fr

Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

En complément de l'aide accordée par Grand Chambéry (variant de 150 € à 1 000 €), la commune a de nouveau voté une participation forfaitaire de 100 € pour l'achat d'un VAE. Pour bénéficier de ces aides, rendez-vous chez les vélocistes partenaires du dispositif!

Pour tout renseignement complémentaire, consulter :

https://www.grandchambery.fr/mes-demarches/aides-energies/cheque-velo-a-assistance-electrique

Sécheresse – Alerte renforcée

Pour faire face à la sécheresse qui se poursuit, le Préfet de la Savoie a placé en alerte plusieurs territoires du département dont le bassin du Chéran, réglementant l'usage de l'eau (arrêté préfectoral n°2023-1109 du 06/10/2023 portant limitation des usages de l'eau en Savoie).



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

Les mesures de restriction en vigueur sont notamment :

- l'interdiction des prélèvements directs dans les cours d'eau ou dans les ressources souterraines (nappes, sources) pour des usages domestiques ;
- l'interdiction de l'arrosage des pelouses, des jardins potagers, des espaces verts, des stades et espaces sportifs, dont les golfs, entre 8 h et 20 h. L'irrigation agricole est quant à elle interdite entre 11 h et 18 h;
- l'interdiction de lavage des véhicules, hors station de lavage professionnelle, de vidange et remplissage complets des piscines privées à usage unifamilial, de fonctionnement des fontaines en circuit ouvert ;
- l'interdiction de nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par des professionnels ou des collectivités pour raisons sanitaires ou de sécurité ;
- l'interdiction de lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.

Le gouvernement a mis en place un nouveau site permettant de s'informer en temps réel des restrictions d'eau sur les communes suivant les différents états de sécheresse. Ce site permet de prendre connaissance des restrictions par type d'usage et recommande les bons gestes pour économiser l'eau : https://vigieau.gouv.fr/

La fréquentation des berges et du lit du Chéran et de ses affluents par les usagers, a un impact non négligeable sur les milieux aquatiques. Le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) met



également à disposition des informations sur son site internet, à consulter régulièrement pour suivre l'état de la rivière et l'évolution des restrictions.

Divagation des chiens

Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération et sur tous les espaces de la base de loisirs (l'accès des animaux aux abords du plan d'eau de baignade étant interdit).



Fin de saison à la base de loisirs - Nettoyage du plan d'eau

Nous vous invitons comme chaque année, au nettoyage du plan d'eau,

<u>le samedi 18 novembre à partir de 9h</u> (en cas de mauvais temps report le samedi 25 novembre). Bottes et râteaux obligatoires!



Broyeur de végétaux



Grand Chambéry met à disposition un broyeur de végétaux Si vous souhaitez bénéficier du prêt (à titre gratuit pour une demijournée ou une journée), contactez la mairie au 04.79.63.32.64 ou par mail : mairie.lescheraines@orange.fr

Elagage des haies

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public et d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

Les haies, les branches et racines d'arbres des propriétés privées, qui avancent sur les voies communales, peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité : risque de chutes de branches, gêne du passage des véhicules, visibilité réduite, panneaux de signalisation masqués ...

Les propriétaires ou les exploitants (dans le cadre d'une location) ont l'obligation de procéder à l'élagage ou la coupe de façon régulière (de préférence entre le 16 août et le 15 mars).



Déneigement

En hiver, adoptez les bons gestes. Les périodes de neige et de froid compliquent la circulation, il convient donc de respecter quelques mesures afin de faciliter le travail de déneigement et de salage :

- le stationnement des véhicules sur la voie publique doit permettre le passage du chasse-neige
- la neige enlevée par les habitants devant leur logement ne doit pas être remise sur la voie publique
- les haies doivent être élaguées pour permettre le passage des engins

Nous rappelons que les équipements hivernaux pour les voitures (pneus ou dispositifs anti-glissement) sont obligatoires du 1^{er} novembre au 31 mars.

Bibliothèque



La bibliothèque ouvre aux horaires habituels :

tous les mercredis de 16h à 18h, tous les samedis de 10h à 12h et le dernier mercredi du mois de 16h à 19h.

L'équipe municipale remercie chaleureusement les bénévoles pour leur temps, investissement et générosité!

Contact: bibli.lescheraines@gmail.com

TEL 04.79.63.23.36 pendant les permanences.



Saison de chasse 2023/2024

La saison a débuté le 10 septembre 2023 et se terminera le 28 janvier 2024. Les jours de chasse à Lescheraines : les jeudis, samedis et dimanches et les jours fériés.

VOS DEMARCHES - INFOS



Cartes Nationales d'Identité / Passeports

Rappel: la mairie de Lescheraines n'est plus habilitée à recevoir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports depuis mars 2017.

Vous pouvez désormais présenter vos demandes auprès de la mairie du Châtelard.

Vous devez vous rendre sur le site Synbird: https://app.synbird.com/73630-le-chatelard-mairie-le-chatelard:

- 1. pour effectuer une pré-demande en ligne
- 2. prendre rendez-vous auprès de la mairie du Châtelard

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet : prendre rendez-vous et vous rendre à la maison « France Services » aux « Amis des Bauges » (232 avenue Denis Therme – 73630 LE CHATELARD – 04.79.54.87.64)



Le recensement militaire ou « recensement citoyen »

Les jeunes doivent obligatoirement se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.



Dispositif Pass'Sport

Les jeunes peuvent bénéficier d'une aide de 50 € pour pratiquer un sport dans une structure sportive : le dispositif Pass'Sport est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023. N'oubliez pas de présenter votre demande!

Les bénéficiaires :

- (F) De 6 à 18 ans, bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- © De 6 à 20 ans, bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé;
- © De 16 à 30 ans, bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés;
- (F) étudiants, bénéficiant d'une bourse.

AGENDA

- Samedi 28 octobre : foire agricole au chef-lieu de Lescheraines
- Samedi 18 novembre (25 novembre en cas de mauvais temps) : nettoyage du plan d'eau à partir de 9 heures
- Samedi 9 et dimanche 10 décembre : concours de belote et loto organisés par l'association de parents d'élèves
- 1.2.3 Soleil Salle polyvalente Edmond Darvey

Avis aux professionnels (entreprises, commerçants, artisans, prestataires...) Lescheraines: pour figurer sur notre site Internet, adressez mairie.lescheraines@orange.fr

RAPPEL: ADRESSEZ VOUS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY ANTENNE DU CHATELARD POUR TOUTES VOS DEMANDES CONCERNANT:

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, SERVICE DES DECHETS 04 79 54 81 43

LA DECHETERIE: mardi, mercredi, vendredi et samedi 9H30/12H30 14H00/19H00

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 04 79 54 53 58

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 04 79 54 53 56

URGENCE DEPANNAGE 04 79 54 53 59

Mairie de Lescheraines: tel: 04.79.63.32.64 mail: mairie.lescheraines@orange.fr Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie. Rédaction de la lettre d'information municipale par les membres de la commission communication - Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry